



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2016/57

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 038-213802374-20161219-DEL_2016_57-DE

L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 décembre 2016

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur PINATEL François.

VU la délibération prise par le conseil municipal n° 2016/04 du 15 janvier 2016,

VU la délibération du conseil municipal n° 2016/47 en date du 28 octobre 2016,

VU la délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n° 846 du 22 septembre 2016 portant sur la mise en place du plan en faveur de la ruralité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE le plan de financement suivant :

- Coût de l'opération HT	140 000,00 €
- Subvention de l'Etat (DETR) 20 %	28 000,00 €
- Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 40 %.....	56 000,00 €
- Subvention du Département de l'Isère 10 %	14 000,00 €
- Subvention de la CC Oisans 10 %	14 000,00 €
- Fonds libres de la Commune 20 %	28 000,00 €

DIT que les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au budget principal en section d'investissement,

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarche nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

